

## Extrait du registre des délibérations

Séance du 1 Juillet 2022

L' an 2022 et le 1 Juillet à 18 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de LEGENDRE Eric Adjoint

**Présents** : M. LEGENDRE Eric, Adjoint, Mmes : ALBERTELLI Evelyne, CATHERINE Elysabeth, KOVALEVSKY Christiane, RAGOT Elisabeth, VOGELS Nicole, MM : JAGUIN Gérard, PEREIRA RODRIGUES Marco

Absent(s) ayant donné procuration : Mme GESLIN Nadine à Mme VOGELS Nicole, MM : DAUBIN Thierry à Mme ALBERTELLI Evelyne, DEBACKER Luc à Mme RAGOT Elisabeth, ESNAULT Emeric à M. PEREIRA RODRIGUES Marco, LECHEVALLIER Philippe à M. LEGENDRE Eric, MOUGEL Roger à Mme KOVALEVSKY Christiane, VANDEWALLE Christian à M. JAGUIN Gérard

### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 8

**Date de la convocation** : 24/06/2022

**Date d'affichage** : 24/06/2022

### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en SOUS PREFECTURE DE DREUX  
le :

et publication ou notification  
du :

**A été nommée secrétaire** : M. PEREIRA RODRIGUES Marco

### **Objet des délibérations**

#### **SOMMAIRE**

Projet de modification des statuts d'ENERGIE Eure-et-Loir  
Projet de modification du périmètre d'intervention d'ENERGIE Eure-et-Loir  
Réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités locales et leurs groupements  
Décision modificative n° 1  
Attribution d'une subvention

Monsieur LEGENDRE informe le Conseil que Monsieur LECHEVALLIER étant souffrant, la réunion de Conseil Municipal est maintenue et se déroulera sous sa présidence.

### **Projet d'aménagement de la Côte de Dampierre**

Monsieur LEGENDRE indique au Conseil qu'un projet globalisé de travaux dans la côte de Dampierre à partir de l'entrée de la parcelle ZE 298 jusqu'à hauteur de la propriété du 02 Côte de Dampierre est actuellement à l'étude, notamment pour canaliser les eaux de pluie et ainsi éviter le phénomène d'érosion des bas-côtés et le ravinement sur la chaussée.

Ce projet consiste également à étudier comment faire appliquer l'arrêté d'interdiction de circulation aux PL de plus de 19 T qui continuent de circuler et maintenant dégradent la propriété de M. Mme Delaye.

Une rencontre a eu lieu avec le Conseil Départemental, dans le cadre de sa mission E.L.I.

#### **réf : 2022-28 - Projet de modification des statuts d'ENERGIE Eure-et-Loir**

Monsieur LEGENDRE expose au conseil municipal que le comité syndical d'ENERGIE Eure-et-Loir s'est prononcé favorablement le 4 mai dernier sur une modification des statuts du syndicat.

En l'état, cette modification porte notamment sur les contours des compétences et activités exercées, sur de nouvelles modalités d'accès aux compétences optionnelles pour certains EPCI et revient enfin sur quelques aspects relatifs au fonctionnement du syndicat.

Dans ces conditions, et conformément aux dispositions inscrites au code général des collectivités territoriales, il revient à présent au conseil municipal de se prononcer par délibération sur cette question.

**Ainsi, après avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le projet de modification des statuts du syndicat ENERGIE Eure-et-Loir.**

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

#### **réf : 2022-29 - Projet de modification du périmètre d'intervention d'ENERGIE Eure-et-Loir**

Monsieur LEGENDRE expose au conseil municipal que le comité syndical d'ENERGIE Eure-et-Loir s'est prononcé favorablement le 4 mai dernier sur une modification du périmètre d'intervention du syndicat.

En l'état, il s'avère en effet que la communauté de communes du Bonnevalais et la communauté de communes Cœur de Beauce ont toutes deux sollicité leur adhésion à la compétence Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques.

Dans ces conditions, et conformément aux dispositions inscrites au code général des collectivités territoriales, il revient à présent au conseil municipal / communautaire de se prononcer par délibération sur cette question.

**Ainsi, après avoir délibéré, le Conseil municipal :**

- o **Approuve** les demandes d'adhésion à la compétence Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques formulées par les communautés de communes du Bonnevalais et Cœur de Beauce auprès d'ENERGIE Eure-et-Loir.

- o **Approuve** dans ces conditions le projet de modification du périmètre d'intervention d'ENERGIE Eure-et-Loir.
- o A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 2022-30- Réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités locales et leurs groupements**

Monsieur LEGENDRE indique que l'accomplissement des formalités de publicité des actes des collectivités locales est modernisé.

Pour les collectivités de moins de 3 500 habitants, conformément à la nouvelle rédaction de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il revient à l'organe délibérant de choisir le mode de publication :

- Affichage,
- Publication papier,
- Publication sous forme électronique.

Le choix du mode de publication doit se faire par délibération avant le 1<sup>er</sup> juillet 2022. A défaut de délibération, la publication des actes devra être réalisée en forme électronique.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité considérant que le site internet de la Commune est en cours de réalisation choisit de procéder à la publication de ses actes par la voie d'affichage.

Ces modalités seront modifiées par une nouvelle délibération dès la pleine réalisation de notre site internet.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 2022-31 - Décision modificative n° 1**

Monsieur LEGENDRE informe le Conseil que lors de l'élaboration du budget 2022, la délibération d'affectation du résultat indiquait une reprise de l'excédent de fonctionnement (chapitre 002) de 262 055,89 €, or la somme de 267 597 € a été inscrite au chapitre 002.

En conséquence, il convient de prendre une délibération modificative en ces termes :

- Chapitre 002 des recettes de fonctionnement    262 055,89 €, soit    - 5 541,11 €
- Article 678    - 5 541,11 €

Le Conseil, après délibération et à l'unanimité accepte cette modification.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

**Remplacement Secrétaire**

Le recrutement d'une personne pour remplacer la secrétaire actuelle est en bonne voie, toutefois, il faut attendre des précisions du Centre de Gestion.

La personne pourrait commencer le 1<sup>er</sup> septembre afin de travailler avec Mme Plovie.

Le Conseil aura à se prononcer sur le régime indemnitaire fin septembre ou début octobre puisqu'il faut obtenir l'aval du Comité technique du Centre de Gestion.

### **Point sur les travaux en cours**

La commission des travaux aura à se réunir afin de se prononcer sur les panneaux de rues, les noms manquants de certaines voies, la renumérotation de certaines rues, la mise en sens interdit de certaines rues.

Un devis de Viaroute a été reçu pour la fourniture et pose de panneaux "Stop".

Des dates seront proposées.

Mme Kovalevsky signale que des poids lourds circulent toujours chemin du Château d'Eau et assez souvent à vive allure.

Un rendez-vous sera pris avec les responsables de la Sacred à Saint Lubin des Joncherêts pour qu'à leur niveau ils interviennent au niveau des poids lourds sortant de leur entreprise.

Il faut également engager une réflexion sur la mise en impasse du Chemin du Mesnil à Islou, sachant qu'un contact sera pris avec la commune d'Acon également concernée.

### **Entretien des chemins**

L'élagage a été fait dans le petit chemin entre la Côte de Dampierre et le Chemin du Château d'Eau. Des pierres d'enrochement ont été mises afin d'y limiter la circulation.

Le chemin des écoliers qui traverse la vallée nécessitera beaucoup de travail qui sera majoritairement fait à la main mais il n'est pas question de le transformer en boulevard, il sera dégagé sur 1 m de large.

Mme Vogels signale toujours le problème du petit bois impasse du Plessis. Elle avait contacté les propriétaires qui, hélas ne font rien.

### **Programme de voirie**

Nous avons obtenu les accords de subventions et les consultations vont être lancées.

### **Vidéo-surveillance**

Les subventions ont été accordées, la commande est passée pour, en priorité, l'église, puis la Mairie et, en dernier, l'entrée de l'étang du Ménéillet.

### **Campagne de stérilisation des chats**

Mesdames Albertelli et Catherine font un résumé de la campagne de stérilisation des chats. A ce jour, 72 chats ont été capturés et stérilisés (20 chattes ovario, 18 gestantes et 34 gestations).

5 618,80 € ont été dépensés sur l'enveloppe globale. Il reste un budget d'environ 1 500 €.

Mme Catherine pense qu'il faudrait relancer la presse car nous sommes une des rares communes à faire cette opération en une seule fois et non par tranches successives.

Elle indique que si une telle opération devait être refaite sur la Commune, elle et Mme Geslin seraient prêtes à procéder à la capture car elle n'est pas très satisfaite de la façon dont cela s'est fait.

### **Remplacement du photocopieur**

Le photocopieur actuel commence à avoir de nombreuses années. La Société Xerox, intervenue pour une maintenance, a fait une proposition.

Le photocopieur actuel avait été acheté et coûte mensuellement 144,70 € HT. Une proposition de location nous a été faite pour 125,02 € HT mensuels.

Le Conseil donne son accord pour changer de photocopieur et opte pour la location du matériel.

### **Point sur la délégation de l'eau**

Monsieur Legendre informe le Conseil qu'une réunion s'est tenue à l'Agglo concernant la délégation du service eau. En effet, le Président avait envisagé de transférer la compétence concernant Dampierre au SAE Paqueterie.

Le Maire et ses adjoints se sont montrés fermes en refusant et demandant que la compétence prise par l'Agglo reste à l'Agglo et que les travaux qui avaient été envisagés soient exécutés rapidement.

Monsieur Legendre donne au Conseil quelques chiffres clés émanant du rapport sur l'eau que notre compagnie fermière a transmis à l'Agglo. Le rendement est bon et a été amélioré grâce aux dernières installations faites.

### **Energies renouvelables**

Nous allons être de plus en plus sollicités. Un large débat s'ensuit.

#### **réf : 2022-32 - Attribution d'une subvention**

Monsieur LEGENDRE présente au Conseil une demande de subvention de l'Association de Sauvegarde du Centre Edouard Hoff.

Considérant que le centre Edouard Hoff est un lieu de promenade offrant de nombreux services aux familles, équipé de jeux d'enfants et que de nombreuses familles locales s'y rendent régulièrement, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 100 € à l'Association de Sauvegarde du Centre Edouard Hoff.

Les crédits sont inscrits au budget 2022, article 657.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Un contact sera pris avec la Commune de Saint Lubin afin de connaître ses raisons de ne pas subventionner cette association.

#### **réf : 2022-33 - PAYFIP - Abandon de régie**

Conformément au décret 2018-689 du 01/08/2018, les administrations publiques ont l'obligation d'offrir un moyen de paiement par internet à leurs usagers, selon un calendrier défini en fonction d'un seuil de recettes.

Notre collectivité doit répondre à cette obligation pour tous ses produits depuis le 01/01/2022. En conséquence, une convention d'adhésion à PayFip va être signée.

Du fait du développement du dispositif PayFip qui est une offre globale de paiement en ligne permettant aux usagers de régler leurs factures par carte bancaire ou par prélèvement SEPA unique, la question se pose de l'utilité de conserver la régie de Dampierre sur Avre.

Le Conseil, après délibération et à l'unanimité, donne son accord pour supprimer la régie de recettes de Dampierre sur Avre. Cette mesure sera applicable dès la mise en service effective du service PAYFIP.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

### **Questions diverses :**

Mme Vogels finalise la "boîte" à livres qui sera fixée sous le préau. Il s'agit plus d'une armoire. Elle mesure 1,60 m x 0,50 m x 0,60 m de profondeur.

---

L'emprunt contracté auprès du Crédit Agricole a été signé. Il ne restera plus qu'à débloquer les fonds dès que nous en aurons besoin.

### **Point sur les associations et leurs animations**

Cela fait deux ans qu'il n'y a rien eu.

Mme Kovalevsky indique qu'il va y avoir les boules du 14 Juillet, la foire à tout en septembre, le Beaujolais nouveau en novembre.

Le 18 septembre il y aura l'opération "Nettoyons la Nature" mais M. Legendre estime que ce serait bien que ce soit pris en charge par une association.

L'ASP va tenir les permanences des 17 et 18 septembre pour les journées du Patrimoine et fera un appel pour se relancer.

---

Une nouvelle association a souhaité avoir son siège social à la Mairie de Dampierre ; il s'agit de l'association de M. Lavalayette (qui a fait le concert de jazz à la Saint Pierre)

---

Mme Catherine signale que dans le chemin rural qui longe sa propriété il y a de très nombreux nids de chenilles processionnaires du chêne. Depuis l'an dernier elle fait la chasse à ces insectes, notamment par le biais de pose de pièges à phéromones, et a déjà dépensé une somme conséquente.

Elle rappelle le danger que peuvent représenter ces chenilles avec leurs poils urticans, pouvant aller jusqu'à entraîner la mort d'animaux. Elle s'inquiète autant pour ses animaux que pour les personnes qui seraient tentées de se promener dans ce chemin. Il faut faire vite car les chenilles vont bientôt descendre des chênes.

M. Legendre indique que ce phénomène est, certes, inquiétant mais que les chenilles viennent des arbres et que par définition un chemin n'est pas rempli d'arbres. Il faut donc se rendre sur place pour voir exactement ce qu'il en est, déterminer les limites de ce chemin et, le cas échéant, se tourner vers les propriétaires des parcelles boisées voisines.

Mme Catherine indique qu'il y aurait 110 nids sur les arbres de ce chemin.

M. Legendre rappelle que la Commune n'est pas propriétaire de bois et que si on commence à aider une personne, cela fera boule de neige.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

En mairie, le 04/07/2022

L'Adjoint délégué,  
Eric LEGENDRE